



# L'offre de services pour les énergies renouvelables du SDE22 et de ses filiales

Rencontre technique photovoltaïque

Jeudi 28 mai 2026



## L'offre de services photovoltaïque du SDE22 et ses filiales



### Structure territoriale

SDE22 (pour ses membres) :

- fiches projet (première approche technique, financière, modalités de portage)
- études de faisabilité



### Structure d'investissement

SEM Energies 22 (pour ses clients) :

- étude de faisabilité pour non membres du SDE et de la SPL, développement (ou co-développement)
- financement de projets



### Structure technique

SPLET'Armor (pour ses actionnaires) :

- études de faisabilité pour actionnaires non membres du SDE
- études de conception
- réalisation et suivi d'exploitation - maintenance



### Personne Morale Organisatrice

Part'EnR 22 (pour ses adhérents) :

- gestion des boucles d'autoconsommation collective

## L'offre de services photovoltaïque du SDE22 avec la SPLET'Armor et la SEM Energies 22

Elaboration du projet



Etudes de conception



Construction



Exploitation



- Conseils de premier niveau éolien et photovoltaïque
- Aide à la définition du projet
- Fiche projet (gratuite)
- Note de faisabilité (toiture / ombrières)
- Préqualification de sites (sol)



Financement du projet par son initiateur

Dimension du projet

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Mandat de maîtrise d'ouvrage (voire MOA)
- Maîtrise d'œuvre (MOE) (assuré pour cette activité)

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Maîtrise d'ouvrage (MOA)

+ Prises de participations dans des sociétés de projets tierces



Gestion de boucles ACC

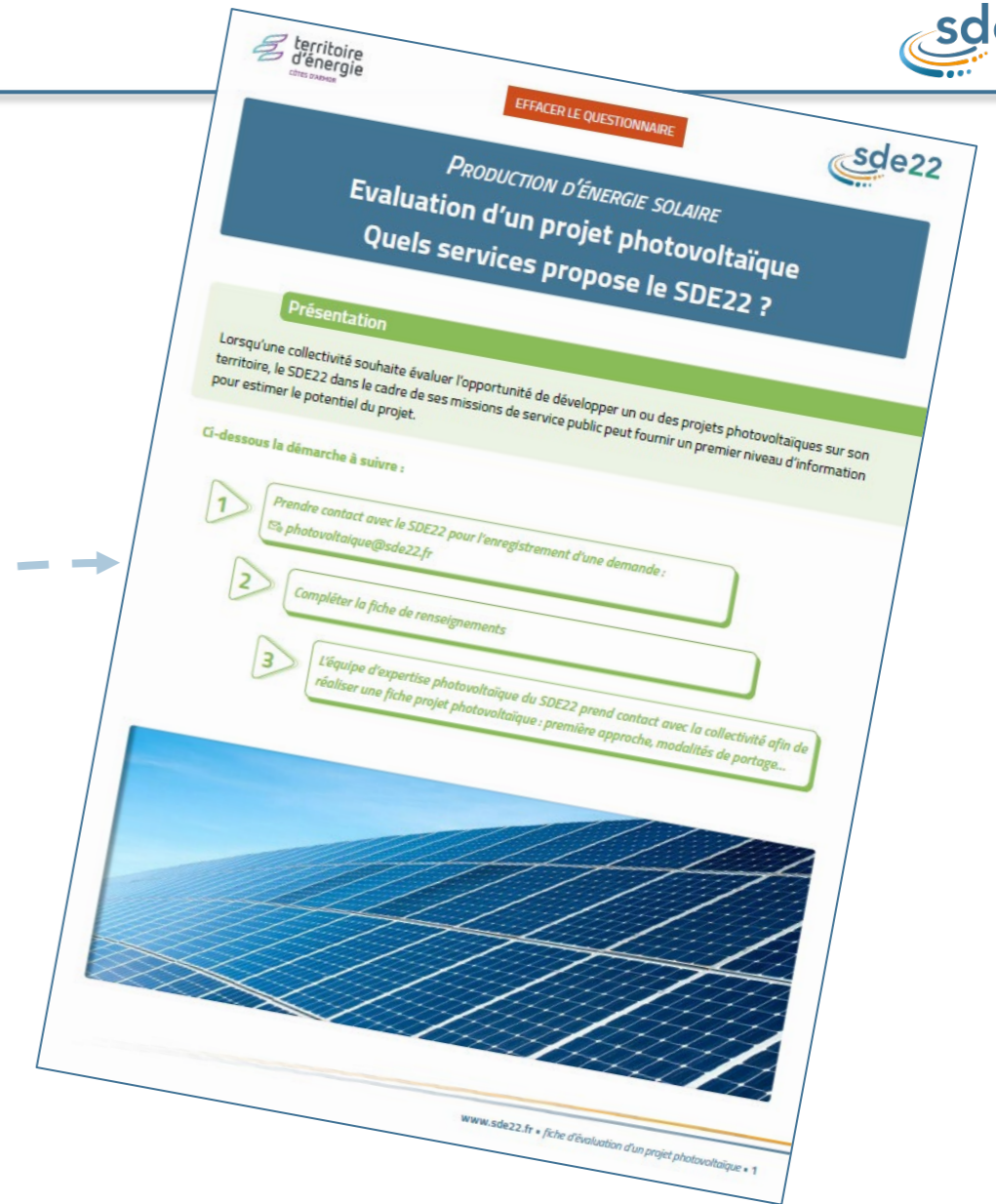
## L'offre de services photovoltaïque du SDE22



Démarche d'évaluation d'un ou plusieurs projets par une collectivité

→ 1<sup>er</sup> niveau d'intervention assuré par le SDE22 pour estimer le potentiel de projets

1. Prendre contact avec le SDE22 pour l'enregistrement d'une demande : ✉ [photovoltaique@sde22.fr](mailto:photovoltaique@sde22.fr)
2. Compléter la fiche de renseignement
3. L'équipe d'expertise photovoltaïque du SDE22 prend contact avec la collectivité afin de réaliser une fiche projet photovoltaïque : première approche, modalité de portage, ...

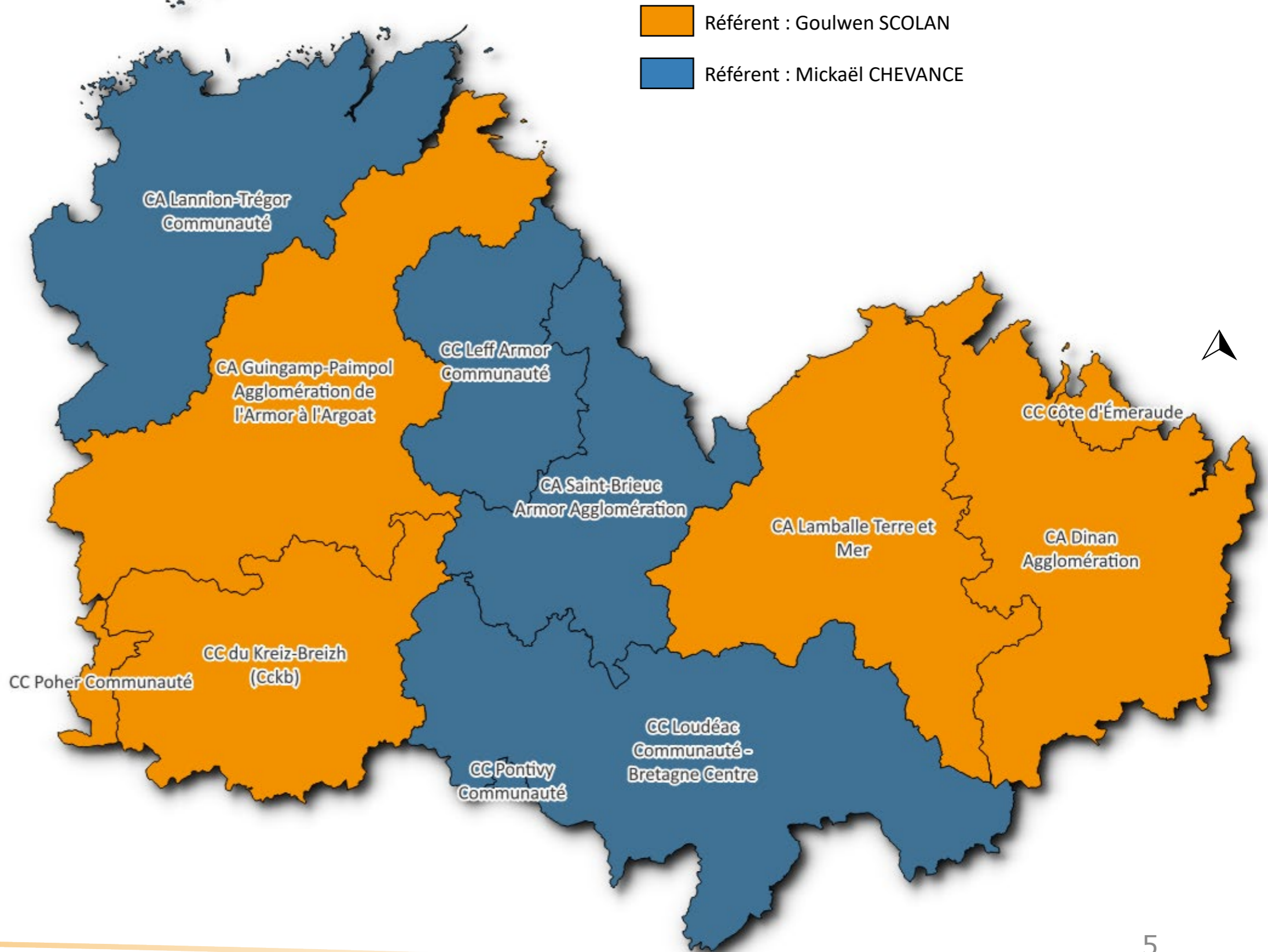


Si un projet se dégage et que la collectivité souhaite l'engager



Tarifs SDE22 jusqu'à 2 500 m <sup>2</sup> (500 kWc)			Pour les communes reversant de la TCCFE	Pour les autres communes et les EPCI
Renseignements	Fiche projet		0 €	0 €
Études préalables	Note de faisabilité	Hypothèse d'ACC jusqu'à 5 points de comptages	600 €	750 €
		Hypothèse d'ACC entre 6 et 10 points	800 €	1 000 €

## L'offre de services photovoltaïque du SDE22



### L'équipe photovoltaïque du SDE22 :

#### UNITÉ PHOTOVOLTAÏQUE



Chargé de mission  
Goulwen SCOLAN

02.96.01.23.32  
06.85.08.10.87  
goulwen.scolan@sde22.fr



Chargé de mission  
Mickaël CHEVANCE

02.96.01.20.26  
06.62.19.06.25  
mickael.chevance@sde22.fr



Chargée de mission  
Référente "Générateurs"  
Anaël ALLENOU

02.30.26.03.91  
06.62.99.47.04  
anael.allenou@sde22.fr

#### UNITÉ AUTO CONSOMMATION COLLECTIVE



Chargée de projets  
Léa AUDURIER

02.30.26.04.21  
06.62.43.98.94  
lea.audurier@sde22.fr

## L'offre de services de la SEM Energies 22



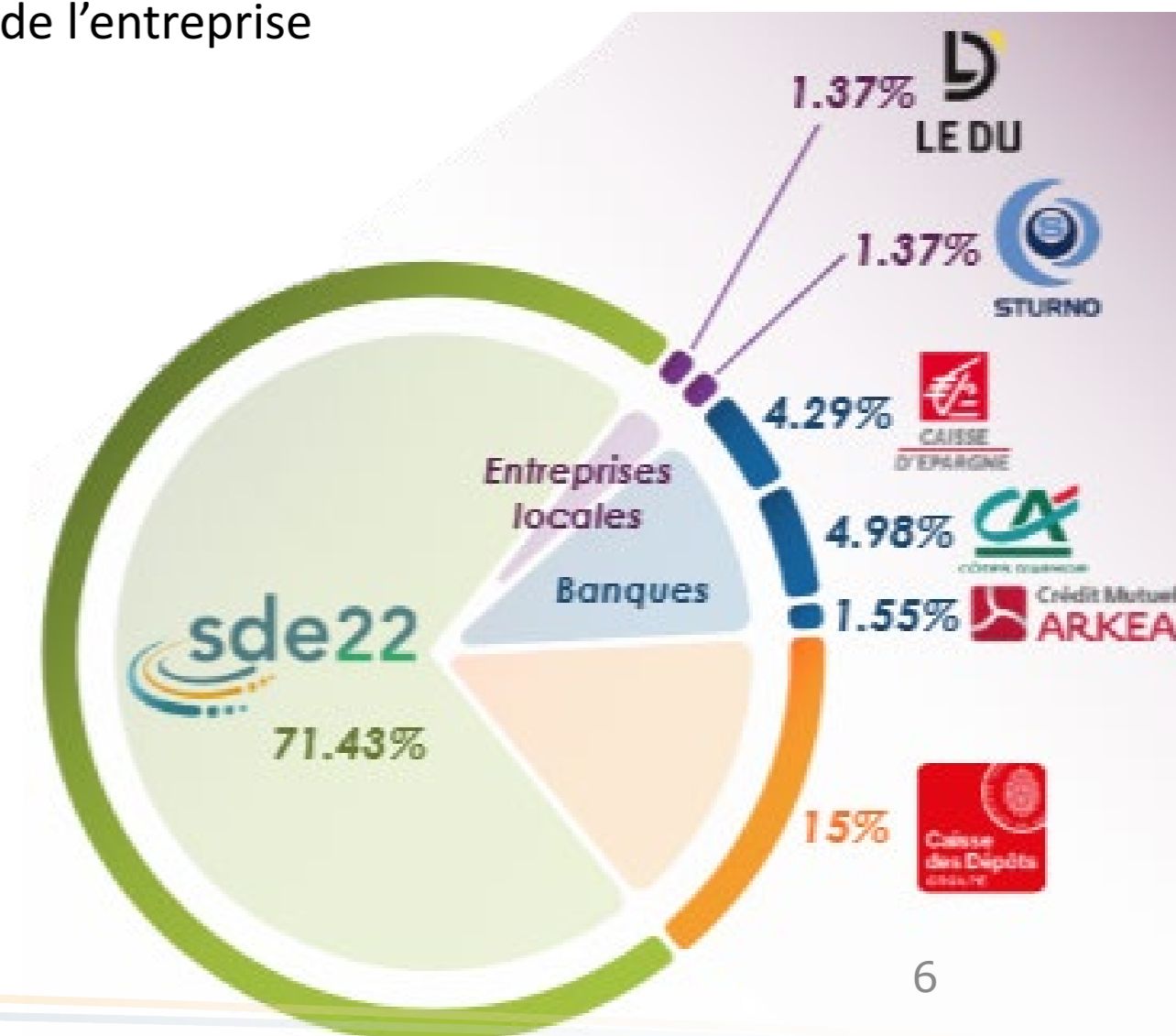
La SEM Energies 22 participe :

- Développement de la **mobilité décarbonée** (Stations GNV)
- Accompagnement au **développement de projets EnR**
- **Construction et exploitation** de centrales de production et d'usages des **EnR**
- Prises de **participations** dans des sociétés d'exploitation :
  - Photovoltaïque
  - Eolien
  - Méthanisation
  - Hydroélectricité / EmR

**Société d'économie mixte** au capital de **11 647 000 €**  
Créée en 2018

Une chaîne de décision complète avec des rôles bien définis :

- **Comité Technique** : Analyse des projets
- **Conseil d'Administration** : Décide les investissements dans les projets
- **Assemblées Générales des actionnaires** : Etablit la stratégie de l'entreprise



## L'offre de services photovoltaïque de la SPLET'Armor



**Société Publique Locale** au capital de **500 000 €**  
Créée en 2023 par le SDE22 et le département des Côtes d'Armor

Les collectivités achètent des actions de la SPLET'Armor au SDE22 ou aux EPCI adhérents.



La SPLET'Armor réalise :

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage,**
- **Études techniques**
- Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et exploitation d'ouvrages nécessaires à des services publics
- Transfert temporaire de propriété d'ouvrages
- Supervision de l'installation (contrôle des défauts et suivi de production)
- **Offre de maintenance** : Maintenance préventive ; Maintenance curative ; Nettoyage des installations
- Contrôles réglementaires de l'installation : Vérification initiale ; Mission Q18 ; Mission Q19 ; Vérification périodique
- Analyse de la performance des installations
- Support et aide au suivi administratif

## L'offre de services de Part'EnR 22

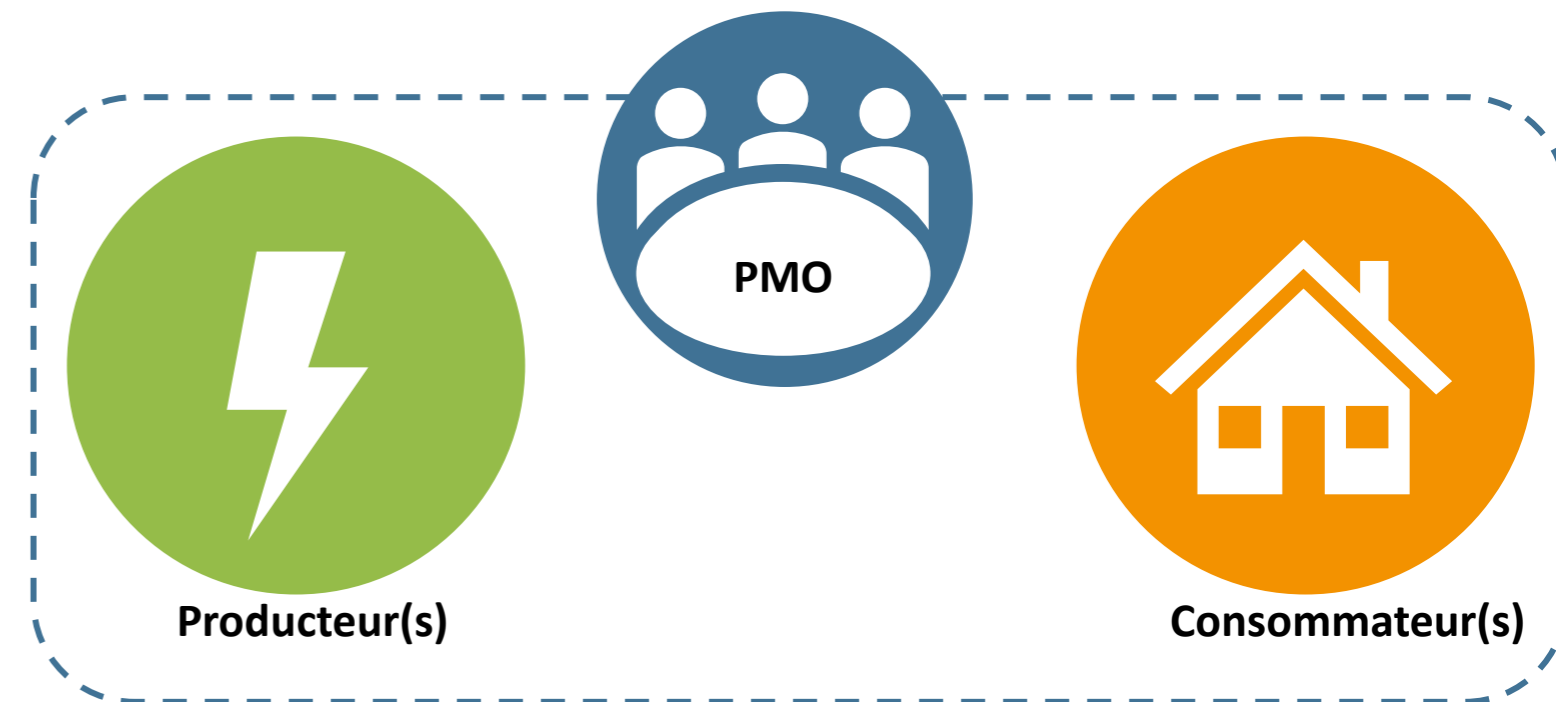


Personne Morale Organisatrice

Association fondée en 2025 par le SDE22, la SPLET'Armor et la SEM Énergies 22

Mission de Part'EnR 22 → Être une **Personne Morale Organisatrice (PMO)** mutualisée pour les **boucles d'autoconsommation collective (ACC)** à l'échelle du département des Côtes d'Armor.

**Part'EnR 22 serait l'interlocuteur unique avec Enedis** pour une boucle d'ACC



Création d'une boucle d'autoconsommation collective :

- 1 - Définir les points de livraison
- 2 - Définir le périmètre de la boucle
- 3 - Définir la clé de répartition

## L'offre de services de Part'EnR 22



Personne Morale Organisatrice

Adhésion à Part'EnR 22 : en 2026, la cotisation à l'association est gratuite.

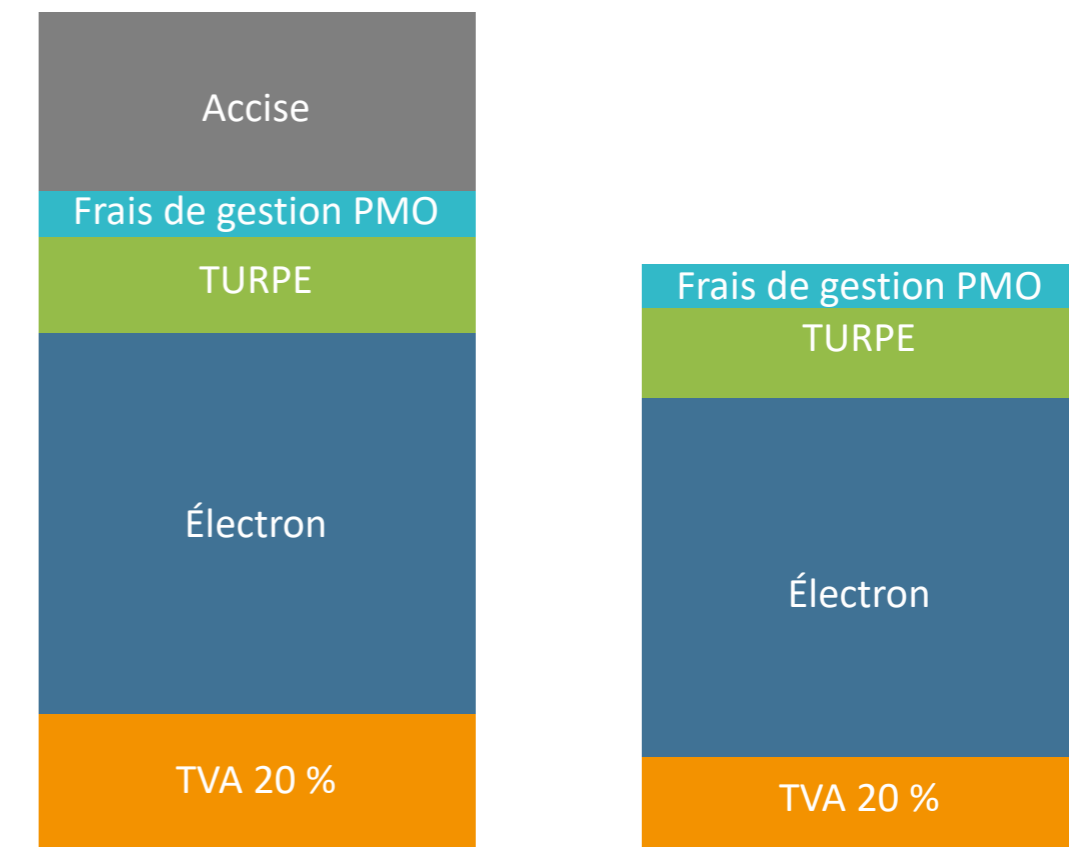
Facturation trimestrielle et en prélèvement automatique

Frais de gestion de Part'EnR 22 pour une boucle d'autoconsommation collective ouverte Tarif 2026	
Projet photovoltaïque	8 € / MWh ACC
Projet éolien	9 € / MWh ACC

Les frais de gestion comprennent :

- Le temps dédié pour la gestion d'une boucle (identique quel que soit le nombre de participants)
- Le coût du logiciel
- Les coûts annexes

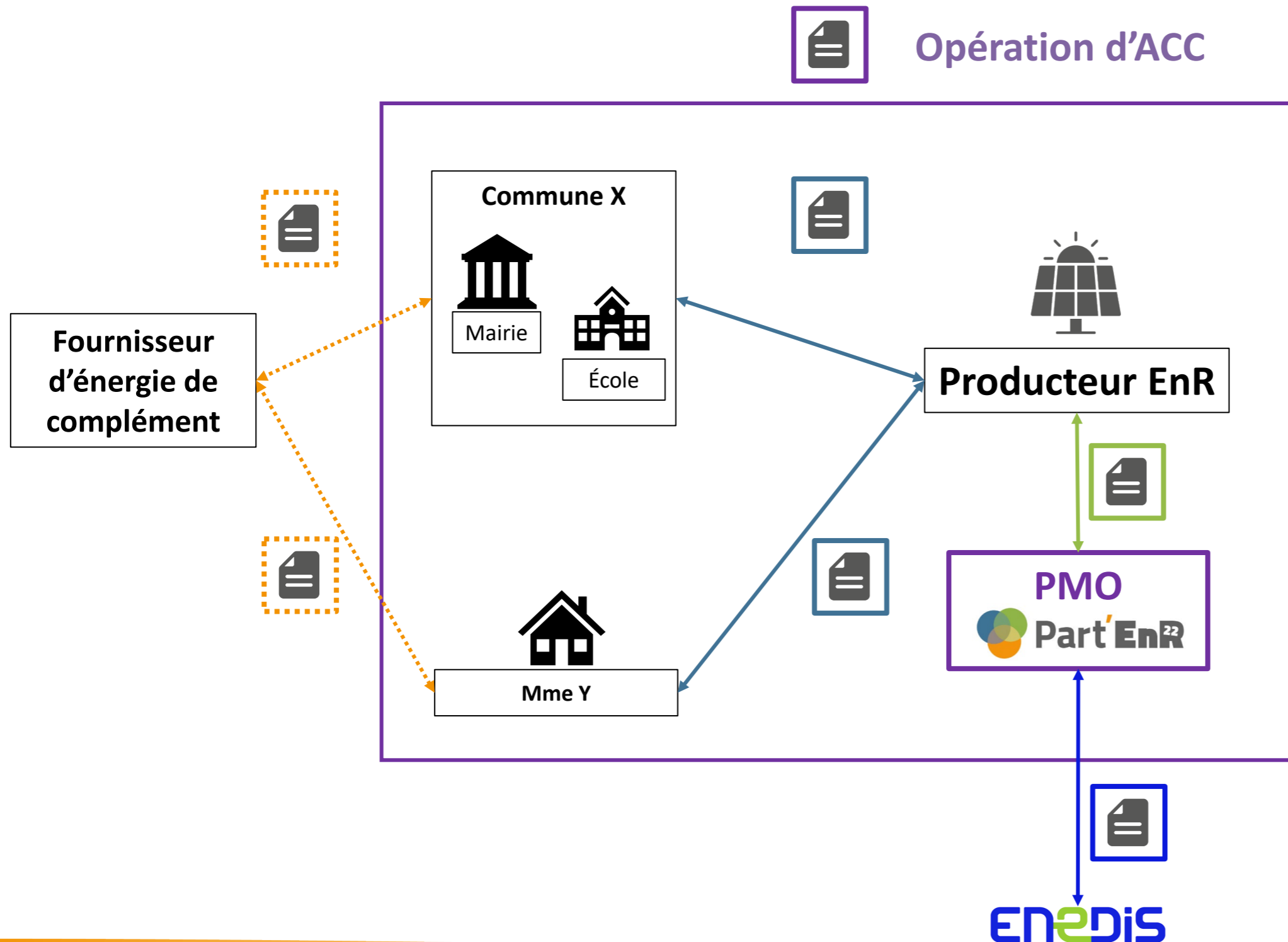
### Coût de l'électricité pour un site en autoconsommation collective ouverte








Cas 1 :  
Production >1MW

Cas 2 :  
Production <1MW  
entraînant une  
exonération d'Accise

## Organisation d'une boucle d'autoconsommation collective



-  Convention de partage de l'énergie portant organisation d'une opération d'autoconsommation collective étendue
-  Contrat de partage d'électricité d'origine d'énergies renouvelables (L331-5 du code de l'Énergie)
-  Contrat de fourniture d'électricité (hors cadre ACC)
-  Contrat de gestion de la facturation, de la collecte des paiements et du recouvrement
-  Convention relative à la mise en œuvre d'une opération d'ACC

## L'offre de services photovoltaïque du SDE22

### COSTARMORISONS L'ÉNERGIE

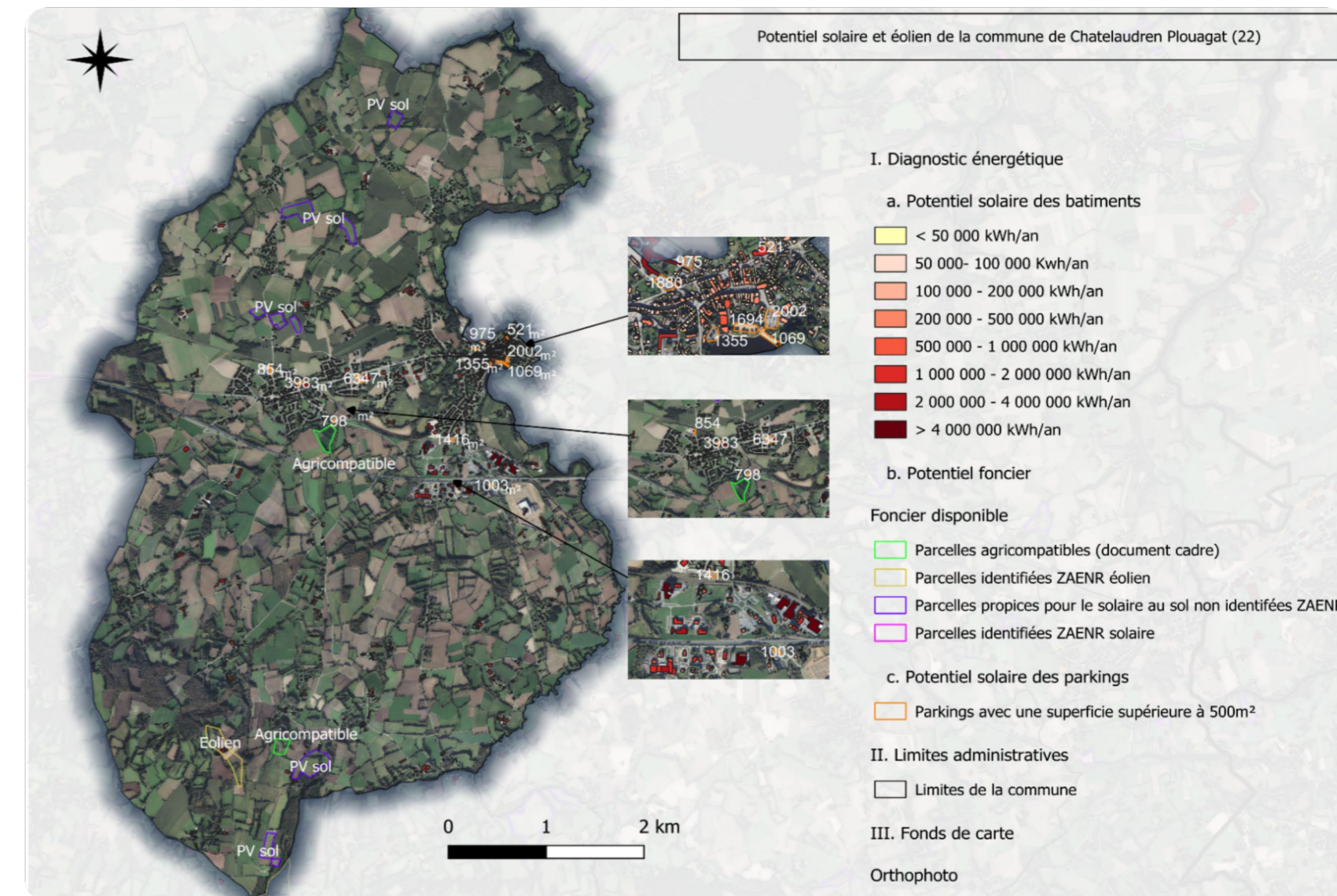


Démarche du SDE22 **identifiant le potentiel solaire et éolien par commune**

**Objectif :** Que chaque commune connaisse son potentiel de solarisation et monte des projets d'énergies renouvelables.

Production pour chaque commune de :

- 1 diagnostic (cartographie) répondant aux objectifs et obligations réglementaires de développement des énergies renouvelables (loi APER, ZAENR, décret tertiaire, ...)
- 1 feuille de route départementale du déploiement des ENR en Côtes d'Armor
- Guides complets sur les ENR (PV ready, maintenance, ACC, ...)



Exemple de carte produite





Le SDE22 et ses filiales accompagnent les collectivités pour l'élaboration des projets d'énergies renouvelables, étudier la faisabilité et gérer les boucles d'autoconsommation collective.

## Contact

✉ : [photovoltaique@sde22.fr](mailto:photovoltaique@sde22.fr)

Site internet : <https://www.sde22.fr/>

## PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE Evaluation d'un projet photovoltaïque Quels services propose le SDE22 ?

### Présentation

Lorsqu'une collectivité souhaite évaluer l'opportunité de développer un ou des projets photovoltaïques sur son territoire, le SDE22 dans le cadre de ses missions de service public peut fournir un premier niveau d'information pour estimer le potentiel du projet.

Ci-dessous la démarche à suivre :

- 1 Prendre contact avec le SDE22 pour l'enregistrement d'une demande :  
[photovoltaique@sde22.fr](mailto:photovoltaique@sde22.fr)
- 2 Compléter la fiche de renseignements
- 3 L'équipe d'expertise photovoltaïque du SDE22 prend contact avec la collectivité afin de réaliser une fiche projet photovoltaïque : première approche, modalités de portage...

